

CSAL du 22 février 2024

secrétariat adjoint de la séance : UNSA

Toutes les OS sont présentes

Tous les points à l'ordre du jour sont « pour information », ce que nous déplorons.

la séance commence par les traditionnelles liminaires : FO, Solidaires, CFTC/CFDT, CGT.

Réponses du DDFIP :

il y a un règlement intérieur qui gère les instances et stipule qu'il y a des points pour information et d'autres pour avis. Le DDFIP propose des points « pour orientation », par exemple le point 4.

Le point spécialiste/généraliste : nous sommes dans une évolution d'organisation avec un maintien des compétences. Il faut trouver l'équilibre avec une pratique du droit et le traitement des situations complexes.

Ce compte rendu reflète les échanges qui se sont tenus lors de ce CSAL,

Point 1 :

approbation des PV

il n'y a pas de PV à approuver

Point 2 :

programmation des travaux du CSAL pour 2024

correspond à l'article 8 du Règlement intérieur

les dates prévisionnelles sont :

CDAS : 14 mars

Formation Spécialisée : 26 mars (point de méthode sur le DUERP-PAP)

avril : Il est possible de prévoir un GT sur la campagne IR

mars : GT partie accueil (la date reste à déterminer)

CSAL : 2eme quinzaine de Mai

Formation Spécialisée : juin

CSAL : 2eme quinzaine de septembre (le bilan des entretiens professionnels 2023 arrive trop tard par rapport à la campagne actuelle)

Formation Spécialisée : 1ere quinzaine de novembre

Il y a un sujet sur les « hébergés », le directeur ne veut pas rester en l'état. Il estime que ce sujet est « plus ou moins » maîtrisé.

Il est demandé l'ajout d'un point : bilan du CSRH et CSRHD

Le calendrier prévisionnel sera mis à jour et diffusé sur Ulysse.

Point 3 :

Le SIP de demain

une désectorisation est en cours, ainsi qu'un décloisonnement des travaux.

Le NRP est installé et n'a pas vocation à bouger, l'objectif 2 du contrat d'objectif et de moyens est de consolider les services de fiscalité.

Cette année les agents doivent avoir un socle de connaissances, ensuite on fera plus de formation spécifique.

Le DDFIP ne souhaite pas retoucher le positionnement des structures, après 2026 cela pourrait être revu

il n'interdit pas la mutualisation des aides, il souhaite gérer les charges pour ne pas mettre des postes en perte. Il demande que les chefs de service se signalent lorsque les difficultés arrivent. Les demandes des usagers doivent être prises en charge sans risque d'erreur.

La note cadre détermine un nombre minima d'agents : 20 agents ; quid de Lillers, Montreuil, selon le DDFIP : il ne connaît pas le futur du réseau dans 5 ans.

Le point : est-ce qu'on maintient la compta dans les SIP : oui ! (il faut que 3 agents connaissent la compta dans le service)

Les «petits» sites sont déjà dans le SIP de demain. Dixit la direction

La mission d'accueil est importante et chaque chef de service doit l'organiser.

Pour l'antenne de St Pol, (en anticipation du départ en retraite d'une personne en septembre et de 2 départs en retraite en 2025) s'il n'y a pas d'arrivée au mouvement local, il sera possible de recruter des contractuels. L'UNSA insiste sur le maintien de l'antenne de St Pol.

Point 4 :

Réflexion sur l'organisation des PCR

audit en 2022, très détaillé (99 pages), a été une aide pour les groupes de travail.

Les points forts : il y a des équipes de sachant, le système est fonctionnel mais il peut y avoir des départs en retraite, des mutations. Selon le Flao les PCR seront au cœur des politiques publiques.

La direction souhaite une organisation «cible» qui soit fonctionnelle pour optimiser les stratégies de contrôle.

Rien n'est décidé quant à l'organisation, la direction souhaite une participation des agents aux GT. Ceux-ci seront mis en place prochainement.

Point 5 :

Bilan du NRP :

près de 90 % des agents ont obtenu leur 1^{er} vœu

le SGC de St Pol a été le dernier à se mettre en place.

Le NRP s'est traduit par la création de 13 SGC et de 22 postes de CDL (dont 20 sont pourvus)

Le NRP a impliqué de nombreux travaux de déménagement. Le coût des travaux liés au NRP au cours des 3 dernières années s'élève à 1,8 millions d'euros de travaux, 511.000 € de loyers annuels sont économisés et 10.000 m² de bureaux ont été restitués.

10 permanences en mairie : signature d'une convention avec la commune qui définit les modalités de fonctionnement (1/2 journée et fréquence de la permanence). Deux avenants (Beuvry et Hersin-Coupigny) ont été signés au cours du 1^{er} semestre 2023 après la présentation des bilans de fréquentation en 2022.

L'impact sur les collègues a été important : éloignement du domicile notamment.

Le nombre total de bénéficiaires de la PRS sur les 3 ans : 219

4 ont eu un refus

20 agents ont bénéficié de l'IAMF (indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle, dispositif méconnu des collègues, il impose de suivre au moins 5 jours de formation)

Point 6 :

Bilan de la mise en œuvre des Lignes Directrices de gestion sur la base des décisions individuelles la liste d'aptitude :

il semblerait que la direction s'appuie sur les éléments suivants pour sélectionner les candidats : le dossier du candidat, son aptitude et sa motivation à exercer les fonctions du corps supérieur et son parcours professionnel (notamment l'aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique).

Aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique

L'aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique des candidats est appréciée au regard de :

- ses expériences précédentes ;
- sa capacité à acquérir de nouvelles compétences ;
- sa capacité à faire évoluer ses méthodes de travail ;
- l'acceptation sans réserve, par l'agent, de sa mobilité future en cas d'inscription sur la liste d'aptitude ;
- son engagement à formuler une demande de vœux suffisamment large dans le cadre de sa participation au mouvement.

Des mobilités réussies sont des atouts dans un dossier et ce dernier se prépare sur plusieurs années.

Prise en compte du tableau synoptique

Pour pallier la suppression des réductions/majorations, l'avis du supérieur hiérarchique direct évaluateur sur l'aptitude de l'agent à exercer les fonctions du corps supérieur est servi dans le CREP des agents.

Le tableau synoptique des 5 dernières années est pris en compte (années N-1 à N-5 pour une liste d'aptitude établie au titre de l'année N) avec un calcul d'une valeur chiffrée traduisant les cotations du tableau.

Les 2 items concernant les agents exerçant des fonctions d'encadrement (« capacité à organiser et animer une équipe » et « capacité à définir et à évaluer des objectifs ») ne sont pas pris en compte dans cette valeur chiffrée annuelle.

Liste d'aptitude de C en B

46 demandes, potentialité : 7

a noter : un refus du bénéfice de la liste d'aptitude de C en B formulé le 25 janvier 2024 (c'est une possibilité retirée à un autre candidat)

Liste d'aptitude de B en A :

80 demandes : potentialité : 3

Pour l'UNSA , le choix des candidats potentiels est subjectif, il reste avant tout le choix du DDFIP... et rien ne nous garantit que tous les critères soient respectés !

Point 7 :

Présentation du plan départemental de transition environnementale,

le but est de diminuer la production de gaz à effet de serre.

Il y a 141 mesures à mettre en place

objectif : arriver à la neutralité carbone en 2050.

Les grandes lignes du plan d'action :

Axe 1 : Réduire ou optimiser les déplacements

- ✓ Faciliter le travail à distance (télétravail, développement des outils modernes de communication évitant certains déplacements, possibilité de tiers lieux avec les directions de la Somme et du Nord...)
- ✓ Optimiser les déplacements professionnels et méridiens : inciter au covoiturage lors des déplacements professionnels, afficher la limite des 110 kms/h dans les véhicules de service, former à l'écoconduite ou à la conduite de véhicules électriques, poursuivre l'amélioration de l'aménagement des espaces détente, optimiser l'usage du vélo à assistance électrique (VAE) pour les déplacements professionnels (achats de 4 VAE supplémentaires)
- ✓ Promouvoir le développement de l'électromobilité (7 bornes de recharge en cours d'installation pour les véhicules de service, poursuite du verdissement de la flotte, communication sur les aides à l'achat de véhicules électriques ainsi que sur les bornes de recharge à proximité de nos CFP)

Axe 2 : Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle

- ✓ Encourager les agents à covoiturer (création d'une communauté PASS PASS pour la DDFIP, échanges avec la CUA et la mairie d'Arras pour mutualiser nos covoitureurs, nos actions de communication, contact ARTIS, mises à disposition de tickets de bus à titre de découverte...),
- ✓ Améliorer les infrastructures « vélo » sur sites (tous nos CFP multiservices sont équipés d'un carport sécurisé et éclairé sauf Saint-Pol, Boulogne (local transformateur) et Lillers (prévu en 2024). Un projet de bornes de recharges VAE et trottinettes est à l'étude pour les carports et devrait aboutir en 2024.
- ✓ Valoriser les offres et aides pour une mobilité durable (forfait mobilité durable, abonnement transports en commun ...).

Axe 3 : Collaborer, informer et sensibiliser

- ✓ Communiquer sur les actions nationales ou européennes : Challenge MAI à Vélo, semaine européenne du développement durable et challenge Mobilité Hauts de France, offres de covoiturage, attribution de places réservées aux covoitureurs, offres de transports publics,
- ✓ Fournitures de petits équipements lors des challenges, expérimentation temporaire d'utilisation des VAE sur les trajets Domicile-Travail, Réflexion sur la labellisation de nos installations dans le cadre programme Objectif Employeur Pro-Vélo,
- ✓ Valoriser les aides et offres pour une mobilité durable.

Des actions seront présentées au mois de mars

Les cadres seront sollicités pour diffuser ces pratiques

Point 8 :
les questions diverses

congés de formation : 372 heures

Déplacement de la pairie : à l'étude, il n'y a rien de décidé

La TOIP tous les services seront basculés d'ici l'été (sauf la pairie)
formation en local sur St Pol : la direction refuse !

La retraite progressive : une dizaine de demandes sont enregistrées

15€ convivialité : somme allouée pour 2024
les dépenses doivent être justifiées par des factures

Bien entendu, si vous désirez plus d'information, des détails sur les sujets évoqués, vous pouvez nous les demander